

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 9 janvier 2019 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre**

NOR : JUSF1900902A

Le directeur interrégional Grand-Centre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre les personnes suivantes :

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) - Syndicat National des Psychologues (SNP) :*

- Titulaires : Mme SID Samia et M. DAVID Emmanuel
- Suppléants : M. FALL El Hadji et Mme DURAND-VIRY Emilie

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :*

- Titulaires : M. TAME Thierry et Mme DEGARDIN-METGE Chantal
- Suppléants : M. GAGET Mickaël et Mme ORLANDINI Sandrine

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : M. MOREAU Mathieu, Mme ARNAO MARQUEZ Pilar, M. GARDET Régis, Mme SOKOLOWSKI Katia, M. SAENZ Eric et Mme JEUNON Anne-Claire
- Suppléants : M. SOLTANI Cédric, Mme LIENARD Sylvie, Mme CALVO Salomé, Mme TOYER Emilie, Mme FRISCHETEAU Hélène et M. LEGAY Guillaume

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 janvier 2019

Le directeur interrégional de la PJJ  
Grand-Centre